

Montant des cotisations à partir du 1^{er} janvier 2026

Collège A (collectivités territoriales)	
Nombre d'habitants* (<i>hab</i>)	Formule de calcul
$hab \leq 250$	Cotisation = 50 €
$250 < hab \leq 20\ 000$	Cotisation = $0,200 \times hab$
$20\ 000 < hab \leq 100\ 000$	Cotisation = $4\ 000 + 0,137 \times (hab - 20\ 000)$
$100\ 000 < hab$	Cotisation = $14\ 960 + 0,103 \times (hab - 100\ 000)$

* Nombre d'habitants = Population municipale (PMUN) 2023, selon statistiques INSEE

Collège B (État)	
Institutions à vocation financière, Établissements publics à caractère industriel et commercial	2 500 €
Directions régionales et départementales des services de l'État, Établissements publics à caractère administratif	Exemptées de cotisation

Collège C (professionnels)	
Chiffre d'affaires / budget	Cotisation
< 150 000 €	45 €
De 150 000 à 1 500 000 €	550 €
De 1 500 000 à 4 500 000 €	1 200 €
> 4 500 000 €	1 950 €

Collège D (associations et experts techniques)	
Associations (énergie, logement, transport, santé, environnement, consommateurs)	35 €
Établissements d'enseignement et de recherche	35 €
Organismes qualifiés dans les domaines scientifiques et techniques	100 €

Collège E (particuliers)
20 €